



L a u s a n n e

A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
1002 Lausanne

---

Lausanne, le 3 novembre 2016  
EJQ - C. 28/162 - mb

**Résolution de Monsieur Jean-Daniel Henchoz du 19 janvier 2016 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Monsieur Jean-Daniel Henchoz : « Le Collège de Montoie dans tous ses états »**

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 19 janvier 2016, le Conseil communal, délibérant sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation susmentionnée, adoptait la résolution suivante proposée par l'interpellateur : « La Municipalité est invitée à étudier la possibilité d'augmenter le nombre de panneaux photovoltaïques en toiture des pavillons récemment aménagés dans le complexe du collège de Montoie ».

**Réponse de la Municipalité**

Après avoir analysé la manière la plus efficiente d'atteindre les objectifs d'optimisation énergétique exprimés par le Conseil communal, objectifs que la Municipalité partage, nous vous communiquons les informations suivantes.

Le pavillon de Montoie a été réalisé durant l'été 2015, dans le cadre d'un programme de constructions scolaires et parascolaires urgentes. Comme l'explique la réponse approfondie à l'interpellation citée en titre, la Municipalité a respecté la législation sur l'énergie et veillé à ce que les besoins propres à l'utilisation de ce petit pavillon de 4.5 classes soient couverts. En raison du surcoût et de la faible surface supplémentaire exploitable, il n'a par contre pas été prévu alors d'aller au-delà sur ce site, ainsi qu'à Vers-chez-les-Blanc où se construisait en parallèle un pavillon similaire.

Par contre, dans la mesure où un troisième pavillon légèrement plus grand (4.4 classes et un APEMS) était en cours de conception à Chandieu – il a été livré en août 2016 – il a été décidé de le couvrir entièrement de panneaux photovoltaïques, afin d'aller dans le sens voulu par le Conseil communal. Ceci sans occasionner de surcharge, de retards ou de désagréments pour les utilisateurs.

**Municipalité de Lausanne**

Secrétariat municipal  
place de la Palud 2  
case postale 6904  
CH - 1002 Lausanne  
tél. ++41 21 315 22 15  
fax ++41 21 315 20 03  
municipalite@lausanne.ch

Pour le surplus, comme le rappelle la réponse à l'interpellation, des travaux d'assainissement énergétique importants sont prévus à Montoie dans le cadre du crédit-cadre n° 5 figurant au plan des investissements de la Municipalité.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :  
Grégoire Junod

Le secrétaire :  
Simon Affolter

